



Kinshasa, le 09 MARS 2023.....

N° OR/DG/305./DMA/DMIR/2023

**OFFICE DES ROUTES**  
**Le Directeur Général**

**Avis d'Appel d'Offres National**  
**N°003/OR/DG/DMA/DMIR/2023**

**Concerne : Travaux de réhabilitation du Pont Kwango de 270 ml de portée situé  
au PK 200 sur la RN1, tronçon Kinshasa-Kenge, Province du Kwango  
DAON N°003/OR/DG/DMA/DMIR/2023**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés validé par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
2. L'Office des Routes a sollicité et obtenu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo/Trésor Public, dans le cadre de son budget annuel, des fonds afin de financer les travaux de réhabilitation du Pont Kwango, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de travaux de réhabilitation dudit Pont (270 ml) situé au PK 200 sur la RN1, tronçon Kinshasa-Kenge, dans la Province du Kwango.
3. L'Office des Routes sollicite de votre part des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux précités.
4. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert, tel que défini dans la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, et ouvert à tous les candidats intéressés.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de la Gestion des Marchés de l'Office des Routes, local n°26, sise **avenue de la Science n°482 à Kinshasa Gombe** (email : [or\\_rdc@yahoo.fr](mailto:or_rdc@yahoo.fr)) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9h00 à 15h00 (heure locale, TU+1).
6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Sur le plan technique

- Disposer du matériel minimum requis pour exécuter les travaux ;
- Disposer du personnel technique capable de conduire les travaux (Un Directeur des travaux, un conducteur de travaux, trois chefs d'équipe, un ingénieur topographe, un ingénieur ouvrage d'art, un ingénieur hydraulicien, un environnementaliste et fournir le CV complet d'un chacun) ;
- Fournir un planning de réalisation traduisant clairement l'efficacité de l'organisation du travail ;
- Avoir exécuté deux projets de travaux similaires au cours des dix (10) dernières années ;

Sur le plan légal, fournir :

- la preuve de son existence légale (statuts, acte constitutif, etc.) et en cas de groupement, chaque entreprise membre du groupement doit fournir la sienne ;
- une copie de l'attestation de situation fiscale en cours de validité signée conjointement par la DGI et DGDA sans solde débiteur ou son équivalent pour les entreprises étrangères ;
- une copie du certificat d'agrément TPI en cours de validité ou son équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une copie de l'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM ou l'équivalent) et de l'enregistrement de l'identification nationale ou son équivalent pour les entreprises étrangères
- Une copie de l'attestation de régularité des cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) jusqu'au mois de février 2023 ou son équivalent pour les entreprises étrangères.

Sur le plan financier, fournir :

- Une garantie de soumission ;
  - Les états financiers certifiés par un cabinet d'audit ou un expert-comptable assermenté par l'Ordre National des Experts Comptable (ONEC) des années 2021, 2020 et 2019 et en cas de groupement d'entreprises solidaires, chaque partie devra présenter ses propres états financiers ;
  - une attestation bancaire ou promesse d'accès de facilité de crédit d'un montant équivalent à 5% du montant de l'offre ;
  - la preuve d'avoir réalisé, au cours de trois années (2021, 2020, 2019), un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent au montant de la soumission et en cas de groupement, chaque entreprise devra présenter un chiffre d'affaires moyen équivalent à moins :
    - si deux entreprises, 60% du montant de l'offre pour le chef de file et 40% pour l'autre ;
    - si trois entreprises, 40% du montant de l'offre pour le chef de file et 30% pour chacun de deux autres membres.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée au point 5 ci-dessus contre un paiement non remboursable de **800 USD (Huit cent dollars américains)**. Le paiement sera effectué en espèce à la caisse de la Direction Générale de l'Office des Routes. Le document d'Appel d'offres sera remis de main en main au candidat sur présentation du reçu d'achat du dossier.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse reprise au point 5 ci-dessus, au Secrétariat de la Direction de la Gestion des Marchés, local n°26, au plus tard **le mardi 28 mars 2023**, à 14h00 (heure locale, TU+1). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus reprise, dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Office des Routes à 15h00 (heure locale, TU+1).
10. Elles doivent comprendre une garantie d'offres d'un montant de **50.000,00 USD**. Elles devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Prof. Jeanneau KIKANGALA NGOY

